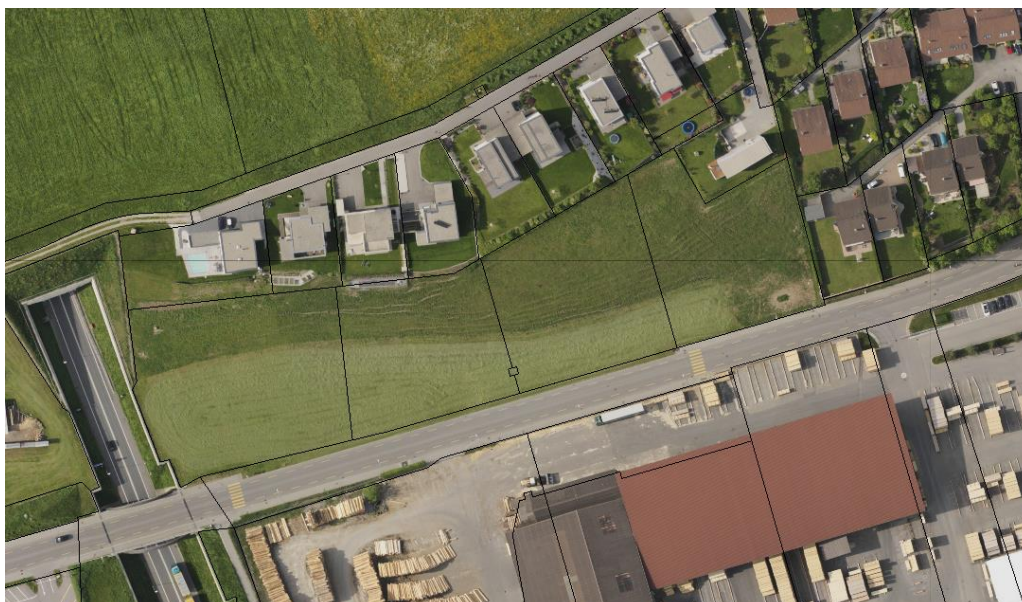


SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 16 ET 17 DECEMBRE 2019**Point 3.1.6 de l'ordre du jour****Réalisation du trottoir route de la Pâla 30-44****1. Introduction**

La demande de crédit concerne des travaux à réaliser en relation avec le développement du PAD Montcalia secteur 2. Les constructions ont été mises à l'enquête et les travaux devraient être réalisés prochainement.

Ces aménagements nécessitent la poursuite du trottoir communal jusqu'au passage supérieur sur la H189. La route de la Pâla faisant partie des équipements de base au sens de l'article 94 de la loi sur l'aménagement du territoire et constructions (LATeC), la Ville est le maître de l'ouvrage du trottoir adjacent.

2. Travaux projetés

L'implantation du trottoir se fait en fonction des études réalisées dans le cadre de « Vision 2030 » et est coordonnée avec les aménagements prévus en relation avec les constructions à venir.

Sa largeur de 2.25 m est conforme au standard appliqué par la Ville.

S'agissant d'un équipement de base, le règlement communal sur les contributions des propriétaires s'applique. Ainsi, la moitié de l'investissement est financé par ces derniers.

3. Estimation des coûts

Résumé par chapitre CAN

111	Travaux en régie	Fr.	6 700.00
112	Essais	Fr.	3 000.00
113	Installations de chantier	Fr.	7 500.00
117	Démolitions et démontages	Fr.	400.00
211	Fouilles et terrassements	Fr.	23 300.00
221	Couches de fondation	Fr.	24 600.00
222	Bordures, pavages et dallages	Fr.	37 400.00
223	Chaussées et revêtements	Fr.	25 200.00
	Divers et imprévus	Fr.	12 900.00
	Honoraires	Fr.	<u>13 500.00</u>
	Total HT	Fr.	154 500.00
	TVA 7.7%	Fr.	<u>11 897.00</u>
	Total TTC	Fr.	166 397.00

4. Crédit demandé

Trottoir route de la Pâla 30-44	Fr.	166 397.00
Fonds énergie 1%	Fr.	1 664.00
Fonds culture et embellissement 1%	Fr.	<u>1 664.00</u>
Total investissement	Fr.	<u>169 725.00</u>
Crédit demandé TTC, arrondi à	Fr.	<u>170'000.00</u>

Le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit de Fr. 170 000.00 pour la réalisation du trottoir Route de la Pâla 30-44, dont à déduire une participation de tiers de Fr. 85 000.00.

Financement : par emprunt de Fr. 170 000.00 auprès d'un organisme financier.

Amortissement : 4 % par année, dès 2022.

Intérêts : 1.5 % par année.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

Jacques Morand

Le Secrétaire général

Raoul Girard